



Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur

du lundi 26 janvier 2015

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, M. François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France et M. Christian ESTROSI, Président de la Commission consultative des polices municipales ont reçu cet après-midi Place Beauvau les syndicats représentant les policiers municipaux.

Ils ont ainsi concrétisé leur volonté d'engager une démarche permettant d'améliorer les conditions de travail et de protection des personnels, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales. Des décisions ont en effet été prises et annoncées aux syndicats dans quatre domaines :

- Afin d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à financer le renforcement de la protection des policiers municipaux, notamment en gilets pare-balles, le Gouvernement a décidé un accroissement de deux millions d'euros des ressources du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, représentant une aide - pouvant aller jusqu'à 50% - à l'acquisition de 8 000 gilets. Une réflexion sera parallèlement engagée sur la tenue d'uniforme des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour minorer leur exposition aux risques d'agression.
- Concernant l'armement, l'Etat est mettra gracieusement à disposition des collectivités qui souhaiteraient armer leur police municipale, et qui seront autorisées à le faire à cadre juridique constant, des armes opérationnelles (revolvers), dans la limite des stocks disponibles (plus de 4 000 armes).
- Pour accompagner la généralisation des expériences d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication des forces de sécurité nationale et des polices municipales, l'Etat subventionnera les communes et EPCI à hauteur de 30% pour l'acquisition des postes de radio, permettant à la fois une meilleure efficacité opérationnelle et une sécurité accrue des policiers municipaux par le déclenchement d'alertes générales en cas d'agression.
- Un meilleur accès des polices municipales aux fichiers de la police et de la gendarmerie nationale sera favorisé, dans le respect du cadre fixé par la loi.

Le Gouvernement et l'Association des Maires de France réaffirment leur détermination partagée à renforcer ainsi la protection des policiers municipaux qui, comme l'ensemble des forces de l'ordre, prennent quotidiennement des risques pour assurer la sécurité et la tranquillité des Français.

